

**Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal de Tracadie
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale
Le lundi, 11 juillet 2022
19h00**

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19h00 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Trois (3) citoyen(ne)s sont présent(e)s.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Yolan Thomas	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Roger Robichaud	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal

Est absente :	Joanne Doiron	Conseillère
---------------	---------------	-------------

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La conseillère Réaldine Robichaud déclare un conflit d'intérêts pour le point 7.2 « Demande de modification au plan rural - Clinique d'ostéopathie ».

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ORDRE DU JOUR

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Adoption des procès-verbaux.
 - 5.1 Réunion ordinaire du 27 juin 2022.
6. Présentation des rapports.
7. Affaires nouvelles, arrêtés, procédures, directives.
 - 7.1 Demande de modification au plan rural – Amendements divers

- 7.1.1 Audiences publiques.
- 7.1.2 Lecture intégrale de l'arrêté 030-12-2019.
- 7.1.3 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 030-12-2019.
- 7.2 Demande de modification au plan rural – Clinique d'ostéopathie.
 - 7.2.1 Première lecture de l'arrêté 030-13-2019.
 - 7.2.2 Deuxième lecture de l'arrêté 030-13-2019.
- 7.3 Autorisations pour un prêt intérimaire ou marge de crédit.
- 7.4 Achat de terrains.
 - 7.4.1 NID 20902755.
 - 7.4.2 NID 20707501.
- 7.5 Vente d'un terrain – Parc industriel.
- 7.6 Approbation d'un lotissement avec une rue publique et une rue future – Lotissement Tracadie.
- 7.7 Approbation d'un lotissement avec rue future – Lotissement Gérard Savoie.
- 7.8 Vente d'un terrain – parc commercial – Prolongement de l'entente.
- 7.9 Approbation d'un lotissement.
- 8. Questions différées antérieurement.
- 9. Correspondances.
 - 9.1 Correspondances envoyées : No 1 à No 13.
 - 9.2 Correspondances reçues : No 1 à No 5.
- 10. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil.
- 11. Présentation, requêtes et pétitions du public.
- 12. Questions et commentaires du public.
- 13. Levée de la réunion.

Résolution 2022-177

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Yolán Thomas

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

5.1 Réunion ordinaire du 27 juin 2022.

Résolution 2022-178

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Guy Basque

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 juin 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

6. PRÉSENTATION DES RAPPORTS

- Aucun.

7. AFFAIRES NOUVELLES, ARRÊTÉS, PROCÉDURES, DIRECTIVES

7.1 Demande de modification au plan rural – Amendements divers.

7.1.1 Audiences publiques.

Le maire informe le public qu'en date du 8 juillet 2022 et après des avis publics sur les médias sociaux de la municipalité, la municipalité a reçu aucune lettre d'objections ou de commentaire écrit de la part de citoyens.

7.1.2 Lecture intégrale de l'arrêté 030-12-2019.

Résolution 2022-179

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Rita Benoit

QUE l'arrêté no 030-12-2019 intitulé « Arrêté modifiant le plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la lecture intégrale.

ADOPTÉE

Le maire fait la lecture intégrale de l'arrêté no 030-12-2019.

Résolution 2022-180

Proposé par Yolán Thomas

Appuyé par Guy Basque

QUE la lecture dans son intégralité de l'arrêté no 030-12-2019 intitulé « Arrêté modifiant le plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » soit adoptée telle que lue par le maire.

ADOPTÉE

7.1.3 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 030-12-2019.

Résolution 2022-181

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Rita Benoit

QUE l'arrêté no 030-12-2019 intitulé « Arrêté modifiant le plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la troisième lecture par son titre et que cet arrêté soit adopté par le conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie.

ADOPTÉE

Le maire fait la 3e lecture par son titre de l'arrêté 030-12-2019.

7.2 Demande de modification au plan rural – Clinique d’ostéopathie.

La conseillère Réaldine Robichaud ayant déclaré un conflit d'intérêts sort de la salle du conseil pour la durée du débat et du vote.

7.2.1 Première lecture de l’arrêté 030-13-2019.

Résolution 2022-182

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Guy Basque

QUE l’arrêté no 030-13-2019 intitulé « Arrêté modifiant le plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l’objet de la première lecture par son titre.

ADOPTÉE

Le maire fait la 1ère lecture par son titre.

7.2.2 Deuxième lecture de l’arrêté 030-13-2019.

Résolution 2022-183

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Geoffrey Saulnier

QUE l’arrêté no 030-13-2019 intitulé « Arrêté modifiant le plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l’objet de la deuxième lecture par son titre.

ADOPTÉE

Le maire fait la 2e lecture par son titre.

La conseillère Réaldine Robichaud reprend son siège.

7.3 Autorisations pour un prêt intérimaire ou marge de crédit.

Résolution 2022-184

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Thérèse Brideau

ENTENDU QUE la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités a autorisé une demande d’emprunts des Services relatifs d’urbanisme d’un montant de 1 040 000 \$ devant servir à l’achat de terrains pour une période maximale de vingt (20) ans.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Tracadie autorise l’administration municipale à faire une demande de prêt intérimaire ou une marge de crédit auprès de l’institut UNI Coopération financière (compte 18800-EOP) pour un montant maximum de 1 040 000 \$ dans le cadre du projet d’achat de terrains.

ADOPTÉE

7.4 Achat de terrains.

7.4.1 NID 20902755.

Résolution 2022-185

Proposé par Yolán Thomas

Appuyé par Rita Benoit

ENTENDU QUE la municipalité a reçu de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter les montants nécessaires pour cet achat.

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité procède à l'acquisition du terrain ayant le NID 20902755 et situé au 3356, rue Principale pour un montant de 750 000 \$.

IL EST ENTENDU QUE les coûts juridiques et d'arpentage sont à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE

7.4.2 NID 20707501.

Résolution 2022-186

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Yolán Thomas

ENTENDU QUE la municipalité a reçu de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter les montants nécessaires pour cet achat.

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité procède à l'acquisition du terrain ayant le NID 20707501 et situé sur un chemin d'accès près du parc commercial pour un montant de 250 000 \$.

IL EST ENTENDU QUE les coûts juridiques et d'arpentage sont à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE

7.5 Vente d'un terrain – Parc industriel.

Résolution 2022-187

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Dianna May Savoie

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la part de l'entreprise Atlantique Construction KB Ltée pour acquérir un terrain dans le parc industriel de Tracadie.

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité déclare sur le terrain municipal identifié par le NID 20434460 une parcelle de 1,51 hectare située au sud de la rue Industrielle d'environ 138 mètres par 108 mètres de profondeur ainsi qu'une deuxième parcelle de 1,99 hectare située à l'est de la rue de l'Entreprise d'environ 174 mètres par 116 mètres de profondeur comme étant excédentaires. Les deux parcelles étant identifiées sur le plan de lotissement Tracadie.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE la municipalité accepte de vendre lesdites parcelles municipales à Atlantique Construction KB Ltée pour un montant de 1 \$ par parcelle.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE cette vente est conditionnelle à ce qu'une entente soit signée entre la municipalité et l'entreprise Atlantique Construction KB Ltée pour y inclure les conditions d'utilisation et de construction et que tous les frais juridiques et d'arpentage seront la responsabilité de l'acheteur.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE l'entente soit d'une durée de deux (2) ans et que si après deux (2) ans, il n'y a pas de construction de bâtiment sur le terrain avoisinant et appartenant à Atlantique Construction KB Ltée, lesdits terrains reviennent à la municipalité.

ADOPTÉE

7.6 Approbation d'un lotissement avec une rue publique et une rue future- Lotissement Tracadie.

Résolution 2022-188

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE conformément à l'article 88 de la Loi sur l'urbanisme, le conseil municipal donne son assentiment au projet de lotissement Tracadie avec une rue publique et une rue future, et que le greffier municipal signe et appose le sceau de la municipalité sur le plan de lotissement.

ADOPTÉE

7.7 Approbation d'un lotissement avec rue future – Lotissement Gérard Savoie

Résolution 2022-189

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Guy Basque

QUE conformément à l'article 88 de la Loi sur l'urbanisme, le conseil municipal donne son assentiment au projet de lotissement Gérard Savoie avec une rue future, et que le greffier municipal signe et appose le sceau de la municipalité sur le plan de lotissement.

ADOPTÉE

7.8 Vente d'un terrain – Parc commercial – Prolongement de l'entente.

Résolution 2022-190

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Réaldine Robichaud

QUE l'entente signée le 31 janvier 2022 entre la Municipalité régionale de Tracadie et l'entreprise Simon's Truck Stop Inc. soit modifiée afin que le délai de six (6) mois mentionné à l'article 2 de ladite entente soit repoussé d'un trois (3) mois supplémentaire.

ADOPTÉE

7.9 Approbation d'un lotissement.

Résolution 2022-191

Proposé par Thérèse Brideau

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE le conseil municipal donne son assentiment au projet de lotissement Tracadie comprenant les lots 2022-3 à 2022-6 et que le maire et le greffier municipal signent et apposent le sceau de la municipalité sur le plan de lotissement.

ADOPTÉE

8. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT

- Aucune

9. CORRESPONDANCES

9.1 Correspondances envoyées : No 1 à No 13.

Pour information.

9.2 Correspondances reçues : No 1 à No 5.

Pour information.

10. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET ANNONCES DES MEMBRES DU CONSEIL

- La conseillère Rita Benoit félicite les bénévoles du pique-nique de Saint-Irénée. La conseillère Benoit fait un résumé sur sa rencontre qu'elle a eu avec d'autres conseillères sur des nouveaux arrivants à Saint-Isidore ainsi que sur les activités dans la municipalité.
- La conseillère Thérèse Brideau fait un résumé sur sa rencontre avec de nouveaux arrivants.
- Le maire demande que soit apportée à une prochaine réunion du comité Plénier la formation d'un comité pour les nouveaux arrivants.
- Le conseiller Geoffrey Saulnier dit qu'un citoyen lui a demandé quand la municipalité va faire le débroussaillage dans son quartier.
- La conseillère Réaldine Robichaud fait un résumé de la programmation du Festival des pêcheurs.

11. PRÉSENTATION, REQUÊTES ET PÉTITIONS DU PUBLIC

- Aucun

12. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Aucun

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Yolán Thomas propose que la réunion soit levée à 19h40 approximativement.

Denis Losier, Maire

Joey Thibodeau, Greffier municipal